

CONSTRUIRE UN PROJET FEDERATEUR D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

-Ecoles de la ville de Nancy-

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CT-EAC)

A Nancy, la Ville de Nancy, le rectorat Nancy-Metz et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est ont cosigné un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CT-EAC). Ce contrat a pour objectif de permettre à 100 % des enfants scolarisés à Nancy de bénéficier d'un projet d'éducation artistique et culturelle. Il garantit une meilleure coordination des acteurs de l'État et de la collectivité, au service des projets.

La coordination du CT-EAC renforce le lien entre les acteurs de l'enseignement et les professionnels de la culture. Elle intervient dans le soutien au financement des projets développés par les enseignants. Avec l'expertise des conseillères pédagogiques de l'Éducation nationale, les projets sont étudiés puis financés proportionnellement au nombre d'enfants et aux heures de présence des intervenants à leurs côtés. (en moyenne 15h/classe peuvent être accordées)

Un projet d'éducation artistique et culturelle, c'est :

- Un projet qui peut concerner **des domaines variés** : éducation aux médias, danse, théâtre, arts visuels, musique, lecture – écriture...
- Un projet qui permet de faire intervenir auprès des élèves **un professionnel des arts et de la culture** (plasticien, musicien, cinéaste, auteur, journaliste...). **L'artiste ou le professionnel sollicité doit justifier d'une actualité de création et du rattachement à un régime spécifique (intermittence, maison des artistes, AGESSA...)**
- Un projet qui s'articule avec **le projet d'école** : une pratique artistique avec un professionnel **consolidée et nourrie par les enseignants en amont, après ou entre chaque intervention**

- Un projet qui se **co-construit** par l'équipe pédagogique de l'école et le professionnel intervenant
- Un projet qui donne lieu à **une restitution** (exposition, captation sonore ou vidéo, prestation publique, partage avec les autres classes et/ou avec les parents d'élèves en direct ou sur l'ENT de l'école...)
- Un projet qui **rayonne dans l'école** et concerne au moins 3 classes
- Un projet qui peut s'enrichir des propositions des structures culturelles (visites, ateliers, expositions, concerts, spectacles vivants...)

Pour monter votre projet, vous pouvez si besoin contacter les référents de la DSDEN-54 , qui pourront vous accompagner dans les différentes étapes de construction du projet.

→ Nicole Pierrat et Corinne Lacaze, conseillères pédagogiques Arts Visuels :

Corinne.Lacaze@ac-nancy-metz.fr ou Nicole.Pierrat1@ac-nancy-metz.fr

→ Anne Mangeot, conseillère pédagogique Education musicale

Anne.Mangeot@ac-nancy-metz.fr

→ Anne-Laure Liébaux, missions pédagogiques au sein du CT-EAC Ville de Nancy

Anne-Laure.Liebaux@mairie-nancy.fr

Les étapes de construction du projet

1) Définir en équipe la thématique, les enjeux et les ambitions du projet

2) Choisir le professionnel des arts et de la culture

En fonction de votre projet, le professionnel peut être plasticien, musicien, cinéaste, auteur, illustrateur, journaliste...

→ **Vous cherchez un professionnel dans un domaine particulier, vous pouvez contacter le CT-EAC de la ville de Nancy : cteac@mairie-nancy.fr ou les conseillères pédagogiques départementales en art : Corinne.Lacaze@ac-nancy-metz.fr / Anne.Mangeot@ac-nancy-metz.fr / Nicole.Pierrat1@ac-nancy-metz.fr**

3) Rédiger le projet

L'équipe pédagogique et le professionnel de la culture se rencontrent une première fois pour définir ensemble les grandes lignes du projet et l'articulation entre les interventions du professionnel et ce qui pourra être fait en classe avec l'enseignant, de manière à ce que les interventions du professionnel viennent nourrir un projet de classe.

Le projet devra être conçu comme un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle permettant de conjuguer des **connaissances**, des **pratiques artistiques**, des **rencontres**.

4) Établir un budget prévisionnel

Les interventions du professionnel de la culture sont financées par le CT- EAC.

Le matériel nécessaire et/ou les transports peuvent être financés par l'école et/ou par la direction de l'éducation de la ville (commission projet).

5) Déposer le projet sur ADAGE

Le contenu du projet doit être déposé sur la plate forme ADAGE

Accès par le site de le DSDEN 54 : <http://dsden54.ac-nancy-metz.fr/>

Puis onglet « **Accès intranet PARTAGE** » puis onglet « **Portail ARENA** » puis onglet « **ADAGE** » puis onglet vert « **OUVERT** » (juste à côté de «**054 - APPEL à PROJET** »)

→ se munir de la clé OTP de l'école pour pouvoir déposer le projet.

→ Aide pour renseigner les rubriques

1. Données générales : ...

2. Le projet

Titre du projet : ...

Description : *au moins dix lignes, pour préciser les objectifs, le lien avec le projet d'école, le travail prévu en classe avant ou après les interventions de l'artiste*

Domaines artistiques et culturels : *choisir parmi les domaines proposés*

Partenaires : *établissement culturel engagé dans le projet*

Articulation avec un projet second degré : *oui/non*

Etablissement(s) 1^{er} degré associé(s) : *oui/non*

3. Les participants

Professeur coordonnateur du projet : ...

Conseiller pédagogique référent : ...

Classes engagées: ...

Intervenant(s): *nom, coordonnées, date de naissance , N° Siret de l'intervenant ou de la structure porteuse financièrement. Insérer un lien vers le CV de l'intervenant (lien vers le site de l'intervenant le cas échéant).*

4. Le contenu du projet

Rencontrer : préciser ici les différents éléments de rencontres (artistes, structures, œuvres, public, ...)

Pratiquer : détailler le contenu du projet de l'intervenant culturel et de ce qui sera fait en classe avant, après ou entre chaque séance

Connaître : définir ce que les élèves vont apprendre (notions, techniques, vocabulaire, références culturelles, ...)

Restitutions envisagées : exposition, captation sonore ou vidéo, prestation publique, partage avec les autres classes et/ou avec les parents d'élèves en direct ou sur l'ENT de l'école...).

Étapes prévisionnelles : établir un calendrier prévisionnel aussi précis que possible mentionnant les temps de rencontre et de réflexion (élaboration du projet), la répartition des heures d'intervention du professionnel en classe et le moment de la restitution.

5. Le budget prévisionnel

Dépenses

Intervention(s) de professionnel(s) : ...

Sorties : billetterie payante le cas échéant

Frais de fonctionnement : achat de matériel

Frais de déplacement : bus

Recettes

Ressource école : coopérative

Subvention demandée à la ville : indiquer ici le montant total demandé au CT-EAC ville de Nancy. Ce total correspond à **la somme dédiée aux interventions du(des) professionnel(s) intervenant(s) + la prestation demandée à la direction de l'éducation de la ville de Nancy (pour du matériel, du transport élèves, de la billetterie) dans le cadre de la commission projet (un devis devra être fourni à la direction de l'éducation)**

Subvention demandée à la communauté d'agglomération : ne rien inscrire sur cette ligne

Autres apports : mécène, association de parents....

Reste à financer : ne rien inscrire sur cette ligne

6) Affiner le projet

L'équipe pédagogique et le professionnel de la culture se rencontrent une seconde fois pour affiner le projet, définir un calendrier précis des actions de l'intervenant, les formes de travail lors des séances (collective, par groupe...). Une liste du matériel nécessaire à la réalisation du projet est établie. Le rôle de chacun des partenaires est défini.

Le calendrier

du 1^{er} juin au 30 septembre : ouverture de la plateforme ADAGE de dépôt des projets par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Juillet – septembre : réception et analyse des projets par les conseillères pédagogiques de l'Éducation nationale, la coordination du CT-EAC Nancy et les conseillers de la DRAC

Octobre : comité technique de validation des projets

Novembre/décembre : notification aux écoles des projets retenus

Janvier à juin : conduite du projet

Le bilan du projet

A l'issue du projet, il vous sera demandé de déposer un bilan sur la plate-forme ADAGE. Accès par le site de le DSDEN 54 : <http://dsden54.ac-nancy-metz.fr/>

Puis onglet « **Accès intranet PARTAGE** » puis onglet « **Portail ARENA** » puis onglet « **ADAGE** » puis onglet « **RECENSEMENT** »

Ce bilan pourra mentionner :

- Appréciation générale, retour entre ce qui avait été envisagé et le déroulement effectif du projet : quel a été le parcours effectué par la classe ? (Participation à des spectacles, visites d'expositions, temps passé avec l'artiste, participation des élèves, ...), relations avec l'intervenant (co-intervention, apports pour le maître, apport pour les élèves, remarques, ...)

- Traces du parcours : photographies des productions d'élèves, enregistrements, exposition des travaux, ...